

N°582

du 05
MARS
2013

Editorial

Par Koffi
SOUZA

LES VILLES AFRICAINES AUX PREMIERS RANGS DE LA CONTESTATION POLITIQUE

La croissance urbaine observée en Afrique est d'une ampleur sans précédent. En projection 2050, on estime à 1,2 milliards le nombre d'habitants des villes en Afrique. La moyenne était de 30 millions de citadins en 1960.

Il y a certes des écarts entre les pays. Ainsi, le Maghreb est plus urbanisé que l'Afrique subsaharienne. En Afrique noire, c'est l'Afrique centrale qui a le taux d'urbanisation le plus élevé. En revanche, le Sahel, connaît une urbanisation moins forte. Mais la pression urbaine est partout vive. En 1960, environ 15 pour cent de la population de l'Afrique de l'Ouest et centrale résidait en milieu urbain; cette proportion se situe aujourd'hui entre 34 et 37 pour cent. La plupart des grandes capitales croissent au rythme d'environ quatre pour cent par an, ce qui aboutit à un doublement de leur population en 17 ans.

Partout la concentration de la population urbaine est plus forte que le taux de croissance économique.

Les grandes capitales deviennent ainsi des concentrés d'insatisfactions : sous-emploi, difficultés d'accès aux services sociaux et notamment à l'éducation, au logement, à la santé et aux transports. De ce fait, c'est en milieu urbain que se développe la contestation politique.

L'administration des grandes villes africaines et leur dotation financière figureront dans les dix prochaines années aux premiers rangs des préoccupations de la classe politique.



Pour la Patrie

L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.3 Législatives 2013 / Le nombre des députés à élire porté à 87

Les régions Maritime et des Plateaux bénéficieront de l'augmentation de sièges

P.7 Le marché de l'immobilier
Des locations rares et chères



Gilbert Bawara, Ministre de l'Administration Territoriale

P.4 Renforcement des capacités institutionnelles
La BAD en appui financier à la BIDC à Lomé

P.3 Actualisation de la cartographie de la pauvreté au Togo
De la nécessité d'une politique moins coûteuse pour la sécurité énergétique

P.3 Poursuite judiciaire d'un ancien président de l'Assemblée nationale
La saisine de 24 députés GMP/UFC jugée irrecevable par la Cour constitutionnelle

moovzone
Appelez jusqu'à 7 F la minute selon l'heure et l'endroit.
Jusqu'à 95% de réduction sur vos appels vers Moov.
Pour souscrire, tapez *106*5# sur votre téléphone. Coût de souscription : 100 F

Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

moov no limit

gratuit etisalat

PA-LUNION
www.pa-lunion.com

Législatives 2013 / Le nombre des députés à élire porté à 87

Les régions Maritime et des Plateaux bénéficieront de l'augmentation de sièges

Sylvestre D.

Dans une récente parution, et à quelques semaines de la date officielle du 21 avril 2013 pour la tenue du scrutin législatif, L'UNION s'inquiétait de ce que la loi électorale n'était toujours pas fixée, notamment en ce qui concerne le nombre des députés à élire. Réuni en conseil des ministres le 1^{er} mars 2013, le Gouvernement n'a pas oublié la question. Il a adopté un avant-projet de loi organique portant modification de la loi organique n°2012-013 du 6 juillet 2012 fixant le nombre des députés à l'Assemblée nationale, les conditions d'éligibilité, le régime des incompatibilités et les conditions dans lesquelles il est pourvu aux sièges vacants. Le texte fixe désormais à 87 le nombre de députés. Officiellement, il se dit que ce chiffre est le fruit de la combinaison de «paramètres objectifs, équitables et transparents», dont la préservation du nombre de sièges précédemment affectés aux circonscriptions électorales telles qu'elles existaient lors des dernières élections législatives du 14 octobre 2007, le critère démographique en tenant compte des résultats du dernier recensement général de la population et de l'habitat, le critère géographique qui veut que les députés à l'Assemblée nationale sont appelés à représenter à la fois les populations et les terroirs, les facteurs historiques et la volonté de consolidation de l'unité nationale et de la cohésion du peuple. Sans oublier les indicateurs spatiaux et socioéconomiques, notamment la superficie globale du pays ainsi que le produit intérieur brut et l'incidence financière et budgétaire du nombre de députés à l'Assemblée. Le souci étant d'éviter, dit-on au sommet de l'Etat, une inflation institutionnelle en comparaison avec les pays de la région et la taille de leur Parlement. Il est enfin brandi la prise en compte des recommandations de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne qui préconisaient une augmentation du nombre de sièges pour la Commune de Lomé et son hinterland qu'est la préfecture du Golfe, et la nécessité de dissocier le découpage administratif du découpage électoral, c'est-à-dire en distinguant les préfectures par rapport aux circonscriptions pour l'élection des députés. Ce qui sous-tend que, désormais, la création de nouvelles préfectures qui obéit à la nécessité de rapprocher l'administration et les services publics des populations bénéficiaires ne devra pas induire automatiquement la création de nouvelles circonscriptions électorales, ni induire une augmentation mécanique du nombre de députés à avoir à l'Assemblée nationale, comme le Code électoral le laissait supposer auparavant.

Dans cette augmentation de sièges dans la prochaine législature, l'Exécutif soutient que, sur la base



Gilbert Bawara, Ministre de l'Administration Territoriale

de ces critères, seules les régions Maritime et des Plateaux bénéficieront de l'augmentation de sièges.

Finalement, c'est un va-et-vient autour du nombre de sièges à pourvoir. Aux premières heures de la série de dialogues inaugurée par le Premier ministre Arthème Ahoomey-Zunu. Courant septembre 2012, le chiffre avait été revu. «Face à l'absence d'un consensus à ce sujet, les parties prenantes préconisent le maintien du découpage électoral consensuel issu de l'Accord politique global du 20 août 2006», rapportait-on. Avec

la précision suivante : au regard de la particularité de la Commune de Lomé et de son hinterland qu'est la préfecture du Golfe, il est proposé la création d'une circonscription électorale unique du Grand Lomé, comprenant la Commune de Lomé et la préfecture du Golfe, «avec deux sièges supplémentaires». Le nombre de députés avait été donc porté à 83. Bien avant, le nombre a été porté à 91. Ce fut un véritable chamboulement qui était vite décrié par l'opposition. Et pour preuve, dans un document titré «Mémoire sur les manifestations organisées à Lomé

les 12, 13 et 14 juin 2012 par le groupe des associations et des partis politiques dénommé Collectif Sauvons le Togo», et publié le 29 juin 2012, le Gouvernement togolais faisait découvrir que les préfectures de Yoto, des Lacs, d'Amou, de Kloto et de Wawa perdaient un siège, passant de 3 à 2 députés chacune. Même sort pour le Tone qui chutait de 4 à 3 sièges. Pendant Haho, Tchamba et Dankpen grandissaient de 2 à 3 sièges chacune. Le Golfe réunifié gagnait 3 sièges de plus, passant de 7 à 10 députés. Parallèlement, d'autres localités n'étaient pas bousculées : Oti, Zio, Sotouboua, Ogou, Tchaoudjo, Blitta, Kozah, Bassar et Vo, conservant chacune leurs 3 députés de 2007. Les circonscriptions électorales de Kpendjal, Est-Mono, Kéran, Tandjoaré, Avé, Doufelgou, Agou, Moyen-Mono, Binah, Assoli et Danyi préservaient leur acquis de 2 sièges chacune. Les préfectures de Kpélé, Anié, Akébou, Bas-Mono et Cinkassé passaient de 0 à 2 sièges chacune. Au total, on pouvait constater que la Maritime et les Plateaux gagnaient 7 nouveaux sièges pour passer à 50 députés ; 3 sièges gagnés pour la Centrale, la Kara et les Savanes, pour passer à 41 députés.

Actualisation de la cartographie de la pauvreté au Togo

De la nécessité d'une politique moins coûteuse pour la sécurité énergétique

Réalisée du 25 juillet au 31 août 2011, grâce à l'appui financier et technique du Gouvernement togolais et des partenaires tels que la Banque mondiale, l'Union européenne, le PNUD, l'UNICEF et la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique, l'enquête 2011 du Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être (QUIBB) a officialisé ses résultats le 27 février 2013. L'UNION avait déjà commencé à donner un large écho auxdits résultats, notamment sur le chômage et le sous-emploi, les caractéristiques du chef de ménage, le degré de l'insécurité alimentaire, l'accès à l'eau potable, les avoirs des ménages togolais. Aussi la présente parution marque-t-elle un arrêt sur le volet Energie, comme un mode d'éclairage. Selon le QUIBB 2011, dans l'ensemble, 39,2% des ménages togolais utilisent l'électricité comme mode d'éclairage. 77,4% en milieu urbain et 9,7% en milieu rural. Le lampion à pétrole (23,5%), la lampe torche (22,9%) et la lampe tempête (12,7%) constituent les autres modes d'éclairage. L'utilisation de l'énergie solaire est marginale (0,2%). En milieu rural, le principal mode d'éclairage est le lampion à pétrole (36,7%) suivi de la lampe torche (35,2%), la lampe tempête (17,0%) et l'électricité (9,7%). Cependant, en milieu urbain,

l'électricité constitue le principal mode d'éclairage (77,4%) suivi de la lampe tempête (7,1%), de la lampe torche (6,9%) et du lampion à pétrole (6,6%).

Des disparités existent également au niveau régional. Les chiffres révèlent qu'au fur et à mesure qu'on s'éloigne de Lomé vers les régions septentrionales, la proportion des ménages utilisant l'électricité comme mode d'éclairage baisse. La proportion des ménages qui utilisent l'électricité à Lomé est de 86,8% contre seulement 10,1% dans la région des Savanes. Dans cette dernière région, la lampe torche constitue le principal mode d'éclairage (63,4%). 43,4% dans la région Maritime, 22,5% dans les Plateaux, 27,5% dans la Centrale et 27,3% dans la Kara.

S'agissant du groupe socio-économique, les ménages dont le chef est salarié (du public ou du privé) utilisent plus l'électricité comme mode d'éclairage (72,4% pour les salariés du public et 62,4% pour les salariés du privé). Une faible proportion des ménages dirigés par un indépendant agricole fait recours à l'utilisation de l'électricité comme mode d'éclairage (7,1%).

D'entrée, il faut avouer que le pays doit travailler à asseoir une réelle politique de sécurité énergétique. Face aux résultats actuels des projets énergétiques, les attentes sont grandes. Et il va falloir

des actions appropriées pour tirer plus de profit de l'exploitation de la Compagnie énergie électrique du Togo (CEET) et rendre pérennes ses finances. Parallèlement, et ce n'est pas nouveau, il se raconte que l'exemple de ContourGlobal rappelle que l'option des producteurs privés indépendants n'est pas une panacée. On parle d'une unité construite en urgence et en période de crise qui est mal dimensionnée au double plan du montant de l'investissement et du coût du financement. Surtout qu'il est écrit un montant considérable à payer par le Togo, que la Centrale soit utilisée ou pas, et que le coût du combustible est rédhibitoire. Avec la précision que le prix du kilowattheure de l'énergie électrique produite par une centrale électrique est fortement tributaire du montant ayant servi à construire la centrale, ses charges d'amortissement, ses frais de maintenance, les frais de gestion et, principalement, des coûts des combustibles/lubrifiants. Du coup, face au coût exorbitant de fonctionnement de ContourGlobal, on en arrive à laisser parfois la Centrale à l'arrêt et déléster des clients. Toute chose qui est surtout contreproductive pour les entreprises et les branchements domestiques.

En rappel, le coût de l'électricité est un facteur déterminant dans le choix des investisseurs étrangers à investir dans un pays donné.

VERBATIM Par Eric J.

Revendications syndicales

Ce lundi 04 mars 2013, une partie des fonctionnaires de l'administration publique a observé un mouvement de grève en suivant le mot d'ordre de grève de soixante douze heures lancé par la Synergie des travailleurs du Togo, Stt. La grève a été très suivie dans les hôpitaux et centres médicaux et dans les établissements scolaires publics. Par contre dans les autres secteurs de l'administration, les gens ont vaqué librement à leurs occupations.

Dans le privé, tout le monde était pratiquement aux postes. Cela peut, peut-être, s'expliquer par le contre mot d'ordre lancé par le patronat qui a clairement signifié que ce mouvement de débrayage n'engageait nullement le secteur privé.

Il n'est pas superflu de rappeler que la Synergie des travailleurs du Togo est née consécutivement à un mécontentement d'une partie des syndicalistes suite à l'abandon d'un préavis de grève lancé par l'ensemble des organisations syndicales pour réclamer le vote du statut général de la fonction publique par l'Assemblée nationale avant la fin de l'année 2012. Les "mécontents syndicaux" ont jugé, en son temps, que le mouvement a été brisé de façon unilatérale par les centrales sans concertation de la base. D'où une réorganisation s'est imposée aux syndicats avec la naissance de la Synergie. Les choses sont allées très rapidement comme au cours d'une révolution de palais. Et les nouveaux patrons de cet ensemble syndical ont voulu faire une démonstration de force en annonçant cette grève dont le soubassement est un groupe de huit points revendicatifs.

A l'annonce de cette grève, le ministre de la fonction publique, se basant sur les discussions en cours entre le gouvernement et les centrales syndicales dans le cadre du Conseil national du dialogue social, a invité tous les travailleurs à se présenter à leur travail le lundi. Pour lui, rien n'explique une grève de la Stt d'autant plus que la porte du dialogue reste largement ouverte.

Même son de cloche au niveau du patronat qui estimait vendredi qu'il ne saurait y avoir grève, ni autre mouvement, si la question n'est pas débattue au niveau du dialogue social.

Toutes les réactions liées à ce mouvement de grève restent très positives sur la légitimité des revendications. Cependant, personne n'est sur le même diapason sur le caractère solitaire de son organisation. N'est-il pas plus approprié que la Synergie révisé son mode décisionnel en retournant dans les rangs du dialogue ?

Poursuite judiciaire d'un ancien président de l'Assemblée nationale

La saisine de 24 députés GMP/UFC jugée irrecevable par la Cour constitutionnelle



Abass Bonfoh, Président de l'Assemblée Nationale

Quatre jours après avoir obéi au Procureur général près la Cour suprême en levant l'immunité parlementaire de l'ancien président de l'Assemblée nationale, Agbéyomé Kodjo, aujourd'hui président de l'Organisation pour Bâtir dans l'Union un Togo Solidaire (OBUTS, opposition), vingt-quatre députés du Groupe de la majorité parlementaire (GMP) et de l'Union des forces de changement (UFC) – dont le président Abass Bonfoh lui-même – s'adressent à la Cour constitutionnelle. Se prévalant de l'article 104 alinéa 4 de la loi fondamentale, ils demandent à la Cour le contrôle de



Aboudou Assouma, Président de la Cour Constitutionnelle

constitutionnalité des articles 10 et 11 de la loi organique n°2007-013 du 19 juin 2007 déterminant le statut des anciens présidents de l'Assemblée nationale. Qu'est-ce qui a bien pu leur traverser la tête ? L'institution législative s'est-elle fait taper dessus pour l'acte posé ?

Qu'à cela ne tienne, le 27 février 2013, le juge constitutionnel ne s'est pas trop gêné pour y répondre. Démarche toute simple : la loi dont s'agit a déjà été soumise au contrôle de la Cour constitutionnelle par le Président de la République. Une décision avait été rendue le 17 juin 2007. Du coup, la loi ayant déjà

suite à la page 4

Sur les principaux marchés de la capitale en janvier L'huile rouge de palme s'est enflammée, le haricot rouge calme les prix

Jean Afolabi

Elle a fini par dévoiler ses réelles intentions. Pendant plusieurs mois, l'huile rouge de palme (dit zomi) a joué à l'équilibre, oscillant entre 800 et 900 francs le litre, d'après les chiffres officiels de la direction générale de la Statistique et de la comptabilité nationale. En décembre, sur les principaux marchés de la capitale, le litre a franchi les 900 francs, pour se pointer à 996 francs, si ce n'est se rapprocher de la barre des 1000 francs. C'est finalement fait : en janvier, à Lomé, le litre a été mesuré à 1016 francs. De quoi faire rougir les ménages. Plus encore, en glissement annuel, par rapport à janvier 2012, le litre est plus cher que les 817 francs. A quoi peut-on s'attendre en février ?

A côté, sa version végétale locale industrielle s'est même permis de se livrer à un meilleur prix, à 816 francs le litre en janvier, par rapport aux 838 francs de janvier 2012. Pendant longtemps, les deux oléagineux ont cheminé ensemble, pratiquement au même prix à Lomé. Dans tout cela, il y a un fait dont on peut s'assurer, c'est que la matière pour produire la végétale locale industrielle est plus ou moins constante tant que les cotonculteurs sont à la tâche. Ce qui n'est pas le cas pour le palmier à huile. Mais, qui sait ?

Pour accompagner l'huile rouge locale, le haricot - rouge lui aussi -,



un des plats favoris en pays Ewé et au nord, joue à calmer les prix. On a tendance même à croire qu'il perd de prix, sauf qu'il a été livré en janvier à 464 francs le kilogramme, contre 386 la même période il y a un an. Il y a quelque mois, en juin 2012, la mesure a été livrée à 572 francs. Elle perd progressivement de prix, jusqu'à 436 francs le kilogramme en septembre, avant de piquer à 563 francs en octobre. Depuis, le haricot rouge a repris la chute pour se situer à 464 francs en janvier à Lomé. Même logique pour son cousin blanc, à la différence qu'il a osé un 822 francs le kilogramme en octobre. En janvier, il a été livré à 534 francs.

Entre les deux extrémités, stabilité relative pour la tomate fraîche locale (aklikonvi), habituée à donner des frayeurs aux bonnes dames. En

juin, le kilogramme a été cédé à 851 francs. Entre-temps, il avait franchi la barre des 1000. De juin, le kilo est passé à 314 francs en septembre. On a presque applaudi. Depuis novembre, il a franchi les 500 francs. On espère seulement que ce n'est pas un retour aux vieilles habitudes.

Notons au passage que le kilogramme de "akpala fumé" a perdu près de 200 francs en janvier sur les marchés de Lomé, pour être livré à 2246 francs. Ce qui est certain, c'est que le chinchard fumé a passé les 2000, au point d'être pesé à 2409 en décembre. L'on peut au moins se soulager par le maïs en grains crus, qui traîne toujours sous la barre des 200, livré à 190 francs le kilogramme en janvier. De plus moins cher par rapport aux 213 francs d'il y a un an.

Injection de liquidités bancaires

Les banques togolaises s'adjugent 60 milliards Cfa

Dans le cadre de ses adjudications hebdomadaires, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) a procédé, valeur 26 février 2013, à une injection de liquidités de francs Cfa dans le circuit bancaire togolais. Cela porte sur un total de 550,000 milliards de francs injectés par la Banque centrale dans l'ensemble des huit pays de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa). L'est opération arrivée à échéance le lundi 4 mars 2013. Le taux marginal et le taux moyen pondéré sont ressortis respectivement à 3,0008% et 3,0817%.

Selon la Banque centrale, l'opération a enregistré la participation de 37 établissements de crédit provenant des huit places de l'Union monétaire ouest africaine. Outre le Togo, les établissements de crédit du Burkina Faso s'adjugent un montant 159,500 francs, suivis de ceux du Bénin avec 131,439 francs. Dans les établissements de



la Côte d'Ivoire, du Mali et du Sénégal, la Banque centrale injecte respectivement 65,516 milliards, 54,625, milliards et 41,833 milliards de francs. Le Niger s'adjuge 27,800 milliards et la Guinée-Bissau 9,087 milliards de francs.

Au cours du mois de décembre 2012, la moyenne des soumissions hebdomadaires, sur le marché des adjudications, est passée de 528 milliards en novembre 2012 à 516,4

milliards en décembre 2012, soit une baisse de 11,6 milliards. Le taux moyen pondéré sur le guichet hebdomadaire est ressorti relativement stable, se fixant à 3,07% en décembre 2012. Sur le guichet mensuel, le montant mis en adjudication est maintenu stable à 450 milliards en décembre 2012. Le taux moyen pondéré est ressorti à 3,10% contre 3,12% lors de la précédente adjudication.

Renforcement des capacités institutionnelles

La BAD en appui financier à la BIDC à Lomé

La Banque africaine de développement (Bad) a accordé, lundi à Lomé, un don de 950 000 dollars, soit environ 475 millions de francs Cfa, à la Banque d'investissement et de développement de la Communauté des Etats d'Afrique de l'ouest (Bidc) dans le but, pour cette dernière, de renforcer ses capacités institutionnelles. Il est attendu que la Bidc mette en œuvre les procédures et la stratégie de ses opérations pour le secteur privé, qu'elle renforce son capital humain et l'amélioration de sa mobilisation des ressources, précise un communiqué dont L'UNION a reçu copie. Pour Bashir Ifo, président de la Bidc, c'est l'occasion pour son institution d'optimiser ses capacités de gestion, "par lesquelles elle sera en mesure d'être placée à un niveau de performance favorable et



Donald Kaberuka, Président de la BAD

durable".

Le don octroyé à la Bidc provient du Fonds d'assistance au secteur privé africain (Fapa), soutenu par le gouvernement japonais, la Bad, la Banque autrichienne de développement et le gouvernement de l'Autriche. Le Fapa est un fonds fiduciaire, thématique et multidonateur qui accorde de dons pour l'assistance technique et le renforcement des capacités pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie de

développement du secteur privé de la Banque. Ses engagements, à ce jour, se chiffrent à 35 millions de dollars (17,500 milliards de francs) pour une quarantaine de projets à travers le continent africain. Le portefeuille du Fapa comprend des projets régionaux et nationaux dans les secteurs notamment de l'environnement des affaires, des infrastructures, du commerce et des micros, petites et moyennes entreprises.

Evolution des conditions de banque dans l'Uemoa

Le taux débiteur moyen en baisse continue au Togo

Le coût du crédit bancaire a baissé sur une période de cinq. D'après un récent rapport début mars par la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao), le taux débiteur moyen au Togo est passé progressivement de 10,27% en 2007 à 9,54% en 2011. Les taux ont régulièrement baissé pour l'ensemble de la clientèle. Les plus élevés sont appliqués aux particuliers (10,91%) et aux entreprises individuelles (10,71%). Les moins élevés sont appliqués aux entreprises publiques et aux organismes assimilés à l'Etat. Le volume du crédit bancaire a augmenté de manière continue. Il a atteint 297,7 milliards de francs Cfa en 2011 contre 125,3 milliards en 2007. Les crédits ont été octroyés principalement aux entreprises privées du secteur productif (41,8%) et aux entreprises individuelles (20,3%). Les entreprises individuelles ont mobilisé trois fois plus de ressources en 2011 par rapport à 2008.

En ce qui concerne les dépôts de la clientèle, le taux de rémunération est ressorti fluctuant d'une année à l'autre, atteignant 4,85% en 2011 contre 4,80% en 2007. Les dépôts les mieux rémunérés sont ceux de

la clientèle financière des banques (5,39%) et des sociétés d'assurance (5,18%). Les moins bien rémunérés sont ceux des particuliers.

Les montants déposés ont plus que doublé au cours de la période, atteignant 871,0 milliards en 2011

contre 325,0 milliards en 2007. Les montants sont déposés principalement par les particuliers (19,6%), les sociétés d'assurance (17,3%), la clientèle financière et les organismes associés à l'Etat (16,9%). La part des particuliers n'était que 6,04% en 2006.

Poursuite judiciaire d'un ancien président de l'Assemblée nationale

La saisine de 24 députés GMP/UFC jugée irrecevable par la Cour constitutionnelle

suite de la page 3

été promulguée, les requérants ne sont plus fondés à saisir la Cour. La requête est irrecevable. Avec le rappel que l'article 10 de la loi déterminant le statut des anciens présidents de l'Assemblée nationale dit qu'« aucun ancien Président de l'Assemblée nationale ne peut être poursuivi ou arrêté en raison des faits délictueux par lui commis qu'avec l'autorisation de l'Assemblée nationale obtenue après une délibération spéciale votée à la majorité absolue des

membres de l'Assemblée nationale ». Et l'article 11 précise que « le procureur général près de la Cour suprême, avisé des faits par tous moyens, saisit le bureau de l'Assemblée nationale d'une requête en vue de la convocation de l'Assemblée nationale aux fins de délibération sur l'opportunité de la poursuite ou de l'arrestation de l'ancien président de l'Assemblée nationale ».

Le 16 janvier dernier, suite aux incendies des marchés de Kara et de Lomé, 68 députés ont répondu favorablement à la demande du

Procureur de dégager la voie pour entendre Agbéyomé Kodjo dans le dossier des incendies. Les députés proches de l'Alliance nationale pour le Changement (ANC, opposition) s'étaient retirés avant le vote ; ceux du Comité d'Action pour le Renouveau (CAR, opposition) s'étaient abstenus. L'Assemblée se réunissait ainsi pour sa première session extraordinaire de l'année. Depuis lors, l'ancien président de l'Assemblée nationale a été interpellé, puis provisoirement libéré avec interdiction de voyager.

Pour non-respect des calendriers de rapports Le Gabon exclu de l'Initiative ITIE

Le couperet est tombé. Le conseil d'administration de l'Initiative pour la Transparence des industries extractives (ITIE) a décidé, le 27 février, la radiation du Gabon. La raison évoquée serait le non-respect du calendrier de reporting exigé par l'ITIE. Seuls les rapports de 2004 à 2006 ont été délivrés. En dépit des rappels à l'ordre de l'ITIE, les années suivantes sont restées blanches.

Selon le site Gabon Review, "en juin 2011, le Gabon avait obtenu une

prolongation, pour 18 mois, de son statut de pays candidat. Il avait donc jusqu'en décembre 2012 pour se mettre à jour. Mais rien n'a été fait dans ce sens". Le site d'information s'interroge sur la responsabilité ce mauvais signal émis en direction des investisseurs internationaux : "La question maintenant est de savoir si cette inertie coupable est le fait du gouvernement lui-même ou de l'insouciance des personnes chargées d'effectuer ce travail".

FOOTBALL/

Tottenham - Adebayor out pour des semaines ?

Le capitaine des Eperviers, Emmanuel Adebayor s'est gravement blessé dimanche dans le derby londonien opposant son club Tottenham à Arsenal. En attendant les Spurs se prononcent sur l'indisponibilité du joueur, c'est le Togo qui retient son souffle à deux semaines du match Cameroun - Togo comptant pour la 3^e journée des éliminatoires de la Coupe du monde de la FIFA, Brésil 2014.

Seul en pointe, Emmanuel Adebayor n'a pas vraiment eu l'occasion de briller, bien pris par ses adversaires, ne se retrouvant jamais en position de frappe. Et, pour ne rien arranger, il a fini par se blesser visiblement gravement, sortant sur civière après avoir vu son genou se bloquer sur une réception. Mais la sortie du Togolais n'a pas véritablement changé les choses. Puisque les Spurs ont maintenu leur avance. Gareth Bale (38e) faisait la différence. Profitant d'un amour de passe signé Sigurdsson, le Gallois se présentait seul face au dernier rempart et le crucifiait. 1-0, White Hart Lane était en ébullition. Et les supporters ne tardaient pas à exploser littéralement de bonheur, Lennon (39e) se présentant dans la foulée encore seul face au gardien, ne lui laissant aucune chance. 2-0, le break était fait. Mais au retour des vestiaires, les hommes d'Arsène Wenger répliquaient, et c'est Per Mertesacker (51e) qui réduisait la



marque.

Reste un inconnu, la durée de l'indisponibilité du Togolais. Pour ça, il va falloir attendre les examens complémentaires pour le déterminer. Mais une chose est probable,

le capitaine des Eperviers va manquer la troisième journée des éliminatoires de la Coupe du monde de la FIFA, Brésil 2014. Le Togo qui ne compte qu'un point après deux journées se rend à Yaoundé

pour y jouer le 23 mars les Lions Indomptables qui ont perdu leurs deux premiers matches dans un groupe K dominé par la Libye (4 pts) et la RD Congo (3 pts).

FRANCE/

C'est tendu à l'OM...

Si l'Olympique de Marseille a retrouvé quelques couleurs ce week-end en championnat, l'ambiance est plus que jamais électrique en coulisse.

Vainqueur à l'arraché de Troyes (2-1), l'Olympique de Marseille n'est pas tombé dans la joie pour autant. Surtout en interne. Si la victoire d'hier a permis aux Phocéens de conserver leur place sur le podium, la récente actualité extrasportive du club agace sérieusement les dirigeants marseillais. À commencer par l'actionnaire majoritaire, Margarita Louis-Dreyfus, qui s'est emporté ce week-end face aux éternelles rumeurs de vente. «Je regrette les déclarations de gens extérieurs qui utilisent l'image du club pour leur image personnelle et se font passer pour des amis de l'OM, mais sont en fait des ennemis du club. Ils se reconnaîtront.» Outre cet épineux dossier, l'affaire Anigo plombe également l'OM. Hier, une centaine de supporters ont d'ailleurs manifesté devant le Vélodrome afin de réclamer la démission du directeur sportif olympien ainsi que celle du président Vincent Labrune. Une manifestation qui a même obligé le bus des joueurs à changer d'itinéraire. Face à tout ce remue-ménage, Labrune a décidé de pousser un coup de gueule au micro de BeIN Sport.

«Il y a une campagne de déstabilisation qui s'organise autour du club en ce moment. Cela dépasse le cadre sportif. Ce n'est pas de notre ressort, mais celui des forces de l'ordre. Notre boulot, c'est de gérer au mieux le club, au mieux de ses intérêts économiques, et surtout au mieux de ses intérêts sportifs. On a un groupe capable de ne pas seulement être la surprise de la première partie de saison, mais aussi la très belle surprise de toute la saison.» Une montée au créneau qui en dit long sur l'ambiance régnant au sein du club.

ANGLETERRE/

L'Emirates battra-t-il pavillon qatari ?

Et si Arsenal rejoignait Manchester City, Malaga et le Paris Saint-Germain dans le club des équipes rachetées par des milliardaires du Moyen-Orient ?

Courtisé par le Paris Saint-Germain version QSI, Arsène Wenger pourrait bien collaborer avec des décideurs du Moyen-Orient, mais sans rallier la capitale hexagonale pour autant. Comment ? Selon le journal anglais The Telegraph, un groupe d'investisseurs du Qatar et des Émirats Arabes Unis serait intéressé par le rachat d'Arsenal. Une information qui serait à prendre très au sérieux.

Car une offre pourrait déjà être dans les tuyaux, le Telegraph indiquant en effet qu'un chèque de 1,73 milliard d'euros aurait des chances d'atterrir sur les bureaux londoniens. Actuellement, Arsenal est détenu à plus de 66% par l'Américain Stan Kroenke et à près de 30% par l'Ouzbek Alisher Usmanov. Ces derniers accepteraient-ils pour autant de céder leurs parts ?

Il y a des chances. La somme évoquée est plus que conséquente puisqu'elle équivaut au double de la valeur estimée d'Arsenal. Les Gunners risquent donc de réfléchir à cette proposition d'autant qu'elle serait évidemment synonyme de mercatos plus que clinquants pour un club qui mettrait ainsi un terme aux critiques incessantes sur son incapacité à conserver ses stars et à recruter d'autres.

CLASSEMENT IFFHS

Les entraîneurs africains à la traîne

L'IFFHS a publié la semaine dernière le classement mondial des entraîneurs entre 1996 et 2012 sur 245 personnes. Les Africains ne sont pas très bien classés. Le numéro un est l'Égyptien Hassan Shehata qui est positionné à la 70^e place.

L'IFFHS a dévoilé le classement mondial des entraîneurs entre 1996 et 2012. Le top 3 est composé de l'Écossais Alex Ferguson, l'emblématique entraîneur de Manchester United, suivi du Français Arsène Wenger avec Arsenal et du Portugais José Mourinho, Real Madrid, Chelsea, Porto qui ferme la marche.

Côté africain, le premier représentant est l'Égyptien Hassan Shehata (70e), vainqueur de trois Coupes d'Afrique des nations

avec les Pharaons (2006-2008-2010). Mais durant son mandat, il n'a pas réussi à les qualifier pour une Coupe du monde. Son dauphin est le Sud-Africain Clive Barker (117e) qui a remporté la CAN 1996 avec les Bafana Bafana. Le troisième est le Camerounais Jean Paul Akono (126e) qui a offert à son pays la médaille d'or au Jeux Olympiques de Sydney en 2000.

Au pied du podium, on retrouve l'Égyptien Hossam Al Badry (169e)

en étant détenteur de la Ligue des champions d'Afrique avec Al Ahly. Il devance son compatriote Mahmoud Al-Gohary (196e) qui est l'homme qui a qualifié l'Égypte pour sa dernière Coupe du monde en 1990 et qui est le premier à avoir remporté la CAN en tant que joueur et entraîneur en 1998.

En fin de classement, la Ligue des Champions de l'Espérance de Tunis acquis en 2011 avec Youssef Msakni parti au Qatar

permet au Tunisien Nabil Maïloul d'être classé 212e. Il est suivi de très près par l'Algérien Rabah Saadane (214e) qui a qualifié l'Algérie pour sa troisième Coupe du monde en 2010. Pour terminer deux Nigériens complètent le classement des Africains. Samson Siasia qui a remporté la CAN junior 2005 avec le Nigeria et Stephen Keshi (223e) qui a qualifié le Togo pour son premier mondial en 2006.

LIGUE DES CHAMPIONS

Dyto éliminé dès le premier tour

Engagé dans les préliminaires de la Ligue africaine des Champions, Dyto n'a pas du tout brillé et sort de la compétition après le premier tour en concédant une seconde défaite face à l'AS Vita club, 1-2 dimanche au stade de Kégué.

Déjà défaits à l'aller 3-0, les Militaires togolais se devaient de gagner avec un score de plus 4-0 pour espérer passer. Mais les poulains de l'entraîneur Kégbalo Kodjovi trop brouillons en attaque n'ont pas su trouver la faille dans la défense adverse en première mi-temps.

En seconde période de jeu, les Togolais remettent la pression. Towodjo Edem sur un coup franc, débloque la situation à la 56e. Mais la joie des Militaires ne sera que de courte durée. Puisque les Congolais rétablissent la parité par N'gudikama Emmanuel à la 63e. avant de prendre le dessus à la 80e, sur une œuvre de Etekiam Agiti,

Le club retrouvera, en 16e de finale, le club égyptien de Zamalek.



Le match aller est prévu au Caire, en Egypte, le week-end du 15 au

17 mars, et le retour, deux semaines plus tard à Kinshasa. Zamalek

a écarté Gazelle (Tchad) au tour préliminaire (7-0/0-0).

SUEDE/

Lavillenie champion en pleurs

Image surréaliste lors de la dernière journée des Championnats d'Europe en salle à Göteborg. Après avoir réussi à conserver son titre européen, avec un saut à 6,01 m, Renaud Lavillenie est resté longtemps prostré, en pleurs, sur le tartan. Les juges venaient de lui invalider son dernier essai à 6,07 m.

Alors que Renaud Lavillenie avait écoeuré la concurrence - l'Allemand Björn Otto était le dernier à rendre les armes - le Français a d'abord franchi avec brio 6,01 m, avant de tenter à trois reprises 6,07 m, qui aurait fait de lui le 2e homme le plus haut de l'histoire derrière Sergueï Bubka. Après deux échecs, Lavillenie a franchi cette hauteur à son dernier essai, mais alors que le Français fêtait déjà son saut, tout à sa joie, les juges ont finalement décidé d'invalider l'essai, la barre, après rebond, s'étant retrouvée en appui sur un soutien métallique en retrait des poteaux, ce que le règlement interdit.

En colère, Lavillenie a frappé les panneaux publicitaires en invectivant les juges, avant de s'effondrer, en pleurs, sur la piste et d'y rester face contre terre de longues minutes. Il a ensuite accepté la décision et effectué un tour d'honneur en exhibant un drapeau tricolore au côté de l'Allemand Otto.

Le Français termine le concours avec 6,01 m à son premier essai, à deux centimètres de son record de France établi en 2011 à Paris. Invaincu en 2013 (8 victoires), il devient par la même occasion le premier athlète sacré trois fois consécutivement champion d'Europe en salle, après ses succès en 2009 à Turin et 2011.

REPERES

Gerry Taama penche pour la justice

"Je ne crois pas en un seul instant, que Mes Zeus Ajavon, Jil Benoît Afangbédji et Raphaël Kpandé-Adzaré, qui sont sensés défendre la veuve et l'orphelin opprimés, puissent mettre le feu aux marchés de Lomé et Kara", a laissé entendre jeudi sur une radio privée de la capitale, Gerry Taama (photo), le président du Nouvel engagement togolais (NET).

Pour mémoire, ces trois avocats, tous responsables du Collectif Sauvons le Togo (CST), ont été inculpés mardi de "complicité de destruction de biens publics et de groupement de malfaiteurs", dans l'affaire des incendies, mais sont libres de leurs mouvements. Par ailleurs, se réjouissant de la libération de Gabriel Messan Agbéyomé, patron de l'OBUTS, également cité dans cette affaire mais ayant bénéficié en début de semaine, d'une liberté provisoire avec retrait de titre de voyage, le NET dit "s'indigner" cependant contre les "conditions" de sa détention. "J'ai été éccœuré, scandalisé par les conditions de détention qu'il nous a décrites. La dignité humaine nous impose à considérer notre prochain comme nous-mêmes, quel que soit le rôle que nous jouons", a indiqué M Taama. Le président du NET demande que les personnes arrêtées soient libérées pour, dit-il, organiser leur défense en cas de procès.

Une fête pour les femmes Ufc

En attendant le 08 mars pour la célébration de la journée internationale de la femme, le député Nicodème Habia a anticipé les choses. Il a organisé une fête dimanche à Atchanpémé, dans la Préfecture de l'Avé à l'endroit des femmes de l'UFC.

"Nous sommes ici avec nos mamans, nos sœurs pour célébrer la journée internationale de la femme qui est le 08 mars. Nous avons voulu anticiper l'évènement. Nous ne sommes pas là seulement pour parler politique, mais nous sommes là pour s'occuper de nos mamans, parce que, sans elles, on ne peut rien faire. Nous sommes là pour manger, boire avec les femmes qui représentent le sel dont a besoin la sauce ; Notre message apporté n'est pas tombé dans les oreilles des sourdes, en témoigne les réactions et la joie qu'explorent nos mamans", c'est ce qu'exprime Nicodème Habia, député de l'Union des Forces de Changement dimanche soir à Atchanpémé, dans la Préfecture de l'Avé, sa circonscription électorale. La fête a été à son comble puisque, de nombreuses femmes de la Préfecture et de ses environs n'ont pas manqué le rendez-vous. Occasion pour elles, d'écouter des messages très importantes selon Mme Passa Akoua Rosalie, présidente des femmes préfectorales du parti. Selon Mme Passa, la femme a sa place dans la société d'aujourd'hui, mais, dit-elle cela ne veut pas dire qu'elles doivent se substituer à l'homme. "Nous devons respecter nos maris et surtout assurer veiller à ce que nos filles soient orientées vers l'école", a déclaré Mme Akoua Rosalie Passa. Pour le député Nicodème Habia, l' élu a une responsabilité cruciale. "Je suis un élu, et mon devoir c'est de faire du lobbying auprès de l'exécutif ; je vais aller voir l'exécutif pour que nos mamans qui sont dans les besoins soient soulagées le plus tôt possible ; je vais le faire, je le ferai sans relâche. Je vais prendre un rendez-vous avec le Premier ministre dans ce sens, car Avé a besoin de l'eau potable et ce que l'Etat vient de faire, est insuffisant", a souligné M. Nicodème Habia.

Le projet RESPOND/USAID se clôture

Les résultats de l'évaluation du projet RESPOND/USAID, consacré notamment à la planification familiale ont été restitués le mardi 26 février 2013 à Lomé.

La rencontre marque également la clôture du projet au Togo. Pour les parties prenantes au projet, il s'agit aujourd'hui de célébrer la réussite après deux ans d'activités dans la lutte contre la mortalité maternelle néo-natale et infanto-juvénile.

Le projet RESPOND est financé par l'Agence Internationale de Développement des Etats-Unis. Le Togo a rejoint le groupe des pays bénéficiaires en janvier 2011. Une analyse de la situation en santé de la reproduction réalisée en 2003 indique que le taux de fécondité et les besoins non satisfaits en planification familiale sont élevés au Togo, contrairement au taux de prévalence contraceptive qui lui est faible. "C'est pour renverser ces tendances que le projet RESPOND en partenariat avec le gouvernement togolais a lancé ses activités au Togo, en l'occurrence dans les préfectures de Haho et de Blitta." a indiqué, M. Ayanémou Eloi AMEGAN coordonnateur national RESPOND-Togo. Grâce à ce projet des centaines de femmes ont reçu la contraception de leur choix, un facteur non négligeable dans l'atteinte des OMD relatifs à la réduction de la mortalité maternelle et néo-natale. Mais il y a risque d'abandon des femmes rurales déjà sans contraception si le gouvernement togolais ne poursuit pas la dynamique imprimée par le projet arrivé à son terme.

Institutions

Pas encore de directeur à la tête du Fonds d'aide à la culture

Le FAC ? Vous connaissez ? C'est le Fonds d'aide à la culture dans lequel le Président Faure Gnassingbé s'est personnellement investi. Créé depuis quelques années, le FAC vient de se voir doter d'un fonds de hauteur de 350 millions CFA. Mais depuis sa création par décret n°2009-291/PR du 30 décembre 2009, le FAC attend toujours son directeur. Cette absence de nomination inquiète le landerneau culturel. Et pour cause, on soupçonne le cabinet ministériel de bloquer le dossier.

Un article de notre confrère le togolais.com souligne ces quelques inquiétudes. Voici un extrait.

Polémiques et incertitudes

Le fonds d'aide à la culture mérite à lui tout seul qu'on lui consacre une chronique, un conte contemporain. A vrai dire, beaucoup ne savent pas comment tout cela a commencé. Et pourtant, au lendemain de l'annonce du ministre des arts et de la culture, on a entendu certaines radios dire que l'initiative viendrait d'un chanteur Hip hop ou d'artistes mobilisés dans un mouvement d'indignés. Tout cela n'a aucune importance et la fébrilité fait sourire les observateurs qui suivent ce dossier depuis les débuts. L'essentiel est ici : comment faire en sorte que le Fonds d'aide à la culture serve réellement aux buts et aux finalités qui lui sont assignés ? Comment, à travers cet outil, les créateurs peuvent-ils eux aussi espérer se valoriser et s'inscrire dans un contexte mondial fait de rareté de ressources pour financer la culture ?



Fiatouwo Sessénu, Ministre des Arts et de la Culture

Par ailleurs, on connaît l'engagement et l'implication personnels du Chef de l'Etat, Son Excellence Faure Gnassingbé dans l'aboutissement heureux de ce dossier, mais tout porte à croire que certains veulent en tirer un bénéfice politique !

Dans un autre registre, après avoir été nombreux à souhaiter depuis longtemps la mise en route du Fonds, beaucoup d'artistes sont tout d'un coup rongés par le doute et la peur. Ils craignent, à tort ou à raison que ce fonds si précieux, ne serve qu'à financer des acteurs culturels d'un certain bord politique ou qu'il y ait des règles "obscurcs" présidant à sa répartition. "On est au Togo où tout le monde se connaît" se disent-ils déjà blasés. L'activation du fonds d'aide serait-elle une fin en soi ? Faire des règles claires de répartition, les annoncer et les mettre à disposition de tous les acteurs ne permettrait-il pas d'éviter

ces genres de considération même si on sait que le milieu artistique est celui où se retrouvent des gens les plus difficiles ?

A ce propos, Comeille, un artiste vivant en France depuis 20 ans part en rire : "Ah bon, on crée un fonds d'aide à la culture au Togo ? N'est-ce pas pour ceux des artistes qui sont proches du pouvoir ? En tout cas, moi je sais compter sur moi-même depuis toujours. " Un fonctionnaire connaissant les rouages de l'administration togolaise et observant le peu d'empressement des autorités du Ministère des arts et de la culture à prendre les bonnes décisions en temps réel affirme le plus sérieusement du monde que ce Fonds d'aide à la culture est un "piège". Pour lui, tout sera mis en œuvre pour bloquer les décisions. Ainsi, on arriverait à la fin de l'exercice budgétaire 2013 sans que les 350 millions ne soient consommés, donnant alors l'occasion au gouvernement de dire que les artistes n'ont pas besoin de financement ! A qui profiterait ce schéma confus ? Le gouvernement donnerait-il de la main droite pour le reprendre par la main gauche ? Ne donne-t-il pas pour faire face à de réels besoins ?

On comprendra que les vrais enjeux sont ceux-ci : quand verra le jour la direction du fonds d'aide à la culture prévue par le décret n°2009-291/PR du 30 décembre 2009 en sa section 2 ? Est-il vrai comme on le murmure qu'il n'y aurait pas de compétence parmi les cadres du Ministère de la culture pour tenir

une telle direction alors que c'est ce que dit le décret ? Quand écrira-t-on les textes qui fixent les bases du fonctionnement et de la répartition du fonds, des textes qui "privilégient" l'intérêt des artistes sur toute autre considération ?

Il paraît que ces choses ne sont pas si simples maintenant qu'il y a de l'argent à dépenser ! Pauvre Togo !

Confusion entre vitesse et précipitation

Pourtant, le ministre de la culture prend déjà des initiatives. A la tête d'une délégation de trois personnes, il vient de terminer une mission d'information au Bénin du 18 au 20 février 2013 pour "s'inspirer" du modèle de gestion du "milliard culturel" de nos voisins de l'Est. Il a bien choisi sa destination, car, dans ce pays, en dehors du milliard consacré au fonds d'aide à la culture, ce sont 600 millions que l'Etat béninois met à la disposition de la promotion artistique sans compter les moyens financiers dont disposent les mairies et les élus locaux pour financer la culture à l'échelle de leur territoire.

De sources bien informées indiquent qu'à son retour, il a déjà convoqué plus d'une fois certains des membres du Comité de gestion du fonds alors qu'il faut d'abord mettre en place la direction du fonds. Est-ce le Comité de gestion qui va gérer le fonds cette année, "en attendant" ? Le contraire a été annoncé par Me Sessénu lui-même le 8 février 2013. En effet, selon les journalistes présents le jour de l'annonce publique du fonds, le ministre des arts et de la culture aurait déclaré : "les modalités d'utilisation du fonds sont fixées dans le décret, de même que les objectifs de l'aide. Il nous suffit de nous référer à ces textes existants pour mieux gérer ces fonds."

Si donc les textes sont si bien faits, si tout a l'air si simple, pourquoi met-on la charrue avant les bœufs ?

Vivement, que les choses sérieuses commencent et que les artistes voient enfin les couleurs de cet argent si précieux à l'avancement de la cause de la culture dans notre pays.

People

Yasmin Issaka-Coubageat et Adama Bacco nominées au Prix Be your Dream de Vlisco

C'est une première pour cette célibataire endurcie qui ne cesse de monter depuis son entrée dans l'édition il y a quelques années. Yasmin Issaka-Coubageat est responsable éditoriale et de production aux éditions Graines de Pensées. Aux côtés de Tchotcho Christiane Ekué, la directrice, elles

Aquereburu-Hundt (affaires) et Adama Bacco (Théâtre-marionnettes). Elle constitue d'ailleurs avec cette dernière, les seules femmes qui viennent du monde des arts, ce qui est déjà un grand pas dans un pays où l'on a fini par se faire une religion sur la considération donnée à la culture.



Adama Bacco



Yasmine Issaka-Coubageat

ont su imposer un tempo à cette maison d'édition tenant, bon an mal an, le haut du pavé.

Yasmin Issaka-Coubageat est la seule actrice du livre nominée parmi d'autres femmes, à l'instar de la cardiologue Nadouvi Lawson-Body, Candie Bamezon-Léguède (affaires), de la notaire Sylvia



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDE

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Le marché de l'immobilier

Des locations rares et chères

Etonam Sossou

La flambée du prix des matériaux de construction et la baisse et la hausse du pouvoir d'achat ont contraint les propriétaires à augmenter le prix des loyers. Cependant la population des villes ne cesse d'augmenter et l'exode rural a repris ces dernières années. Les difficultés de logement se sont donc fortement accrues, en dépit d'un fort investissement dans l'immobilier.

Ainsi les informations sur les maisons à louer circulent de bouche à oreille, dans un secret total. Les propriétaires des maisons à louer se gardent bien de mettre des pancartes en vue pour les signaler. «Ce serait un joli cadeau fait aux voleurs. Dès qu'ils savent qu'une maison est inoccupée, ils la pillent jusqu'aux installations sanitaires et vont vendre leur butin à la casse (marché aux puces). C'est aussi pour éviter que les démarcheurs se sucent sur votre dos», explique un bailleur. **L'arnaque des agents immobiliers**

«Remettez-moi mon argent sinon je vais devoir vous traîner à la police. Voilà plus de deux mois que vous me racontez des histoires au sujet de vos maisons à louer. Je ne suis même pas sûre qu'elles existent», vocifère une dame. L'agent immobilier ne semble guère impressionné par ces menaces. Il esquisse un sourire et lance serein : «Je vous ai déjà proposé plusieurs maisons; ce n'est pas ma faute si leurs propriétaires sont absents ou si elles ne vous plaisent pas». A l'entrée de son domicile de nombreuses pancartes présentent des maisons et des terrains à louer ou à vendre, décrits dans le détail.



Comme cette femme, de nombreuses personnes ont aujourd'hui recours à ces «agents immobiliers» peu scrupuleux dont le nombre ne cesse de croître. Car la crise du logement, qui sévit dans la capitale togolaise comme dans la plupart des villes du pays, oblige celui qui cherche à se loger à un véritable parcours du combattant. Pour être «agents immobiliers», il suffit de s'installer à un carrefour ou dans une rue fréquentée avec une pancarte proposant des affaires et de prévoir un coin à l'ombre pour recevoir les clients. «C'est comme ça qu'on se débrouille aussi pour gagner notre pain. Autrement, il ne nous reste qu'à voler pour survivre», avoue en souriant l'un de ces démarcheurs à un client qui a fini par découvrir la supercherie. Ils sont généralement bien renseignés sur les transactions immobilières de leur quartier. «J'en ai vu plusieurs d'entre eux amener leurs clients pour visiter du dehors l'une de mes maisons qu'un locataire venait de libérer. L'un

d'eux m'a même proposé de ne pas la louer vite parce qu'elle allait lui permettre d'ouvrir quelques dossiers». Ouvrir le «dossier» consiste à faire payer 2000 à 5000 F cfa celui qui cherche un logement pour avoir le droit de visiter la maison de son choix. Une fois l'argent encaissé, on vous fait lire un contrat qui stipule que, si un bail est signé, vous devrez verser 10 % du montant du loyer trimestriel, semestriel ou annuel au titre de commission au démarcheur. Ensuite, il vous faut payer les frais de déplacement pour la visite du logement sollicité.

Très souvent, il s'agit d'une maison inoccupée ou abandonnée dont on vous assure que le propriétaire, en voyage, revient bientôt. A force de rendez-vous manqués, vous finissez par vous lasser. Si vous décidez de laisser tomber, vous perdez bien sûr l'argent du «dossier». Si vous êtes endurant, vous avez une chance de trouver une maison disponible, au bout de quelques semaines, voire quelques mois....

Mais à quel prix ? De plus en plus sollicités, les propriétaires des maisons à louer se livrent à la

surenchère et ne cèdent qu'aux plus offrants. Ainsi, une maison de deux chambres qui coûtait entre 20 000 et 30 000 F CFA auparavant vaut actuellement 50 000 ou 60 000 F CFA. Pour quatre chambres, le prix est en moyenne de 100 000 F CFA, l'équivalent du salaire mensuel d'un enseignant dans la fonction publique. Le projet de construction de l'Université Catholique à Sanguéra a fait miroiter la perspective d'une affluence de jeunes étudiants surtout étrangers dans ce canton. Du coup, les propriétaires des immeubles ont réaménagé leurs locaux et révisé les prix à la hausse. Ces derniers temps, ceux-ci exigent, en outre, entre 6 et 12 mois de loyer d'avance dès qu'il s'agit d'une maison correcte située dans un coin accessible et salubre.

Rares sont les cas où l'accord entre bailleur et locataire se solde par un contrat en bonne et due forme. Tout au plus un formulaire signé et légalisé dans certains cas auprès d'un commissariat. Mais pas question d'enregistrer officiellement le bail, ceci afin d'échapper aux impôts. Par conséquent, impossible de saisir officiellement un huissier en cas de litige. Le locataire est à la merci de son bailleur qui peut l'expulser à tout moment.

Les amoncellements sont nombreuses mais les escroqueries des faux agents immobiliers commencent à être connues. Déjà leurs offres alléchantes sur des pancartes de fortune ne suscitent plus qu'un sourire moqueur, voire l'indifférence totale des personnes avisées.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°218 DE LOTO KADOO DU 22 FEVRIER 2013

Nous sommes le 1^{er} Mars 2013 et le tirage de Loto Kadoo auquel nous assistons porte le N°219.

Lors du dernier tirage de Loto Kadoo, l'essentiel des gros lots a été remporté par les parieurs de Lomé.

En effet, les points de vente 5005, 8238, 8626, 8090 et 6438 basé dans la capitale ont recencé en tout, trois lots de 500.000F CFA, un lot de 750.000F CFA et un gros lot de 1.500.000F CFA.

A l'intérieur du pays, c'est la ville de BADOU qui s'est démarquée par un gros lot de 1.000.000F CFA gagné auprès de l'opérateur 7701.

La remise des lots à LOME se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LOTO KADOO, TOUS LES VENDREDIS,
UNE FAÇON DE DEVENIR TRÈS RICHE BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°219 de Loto Kadoo du Vendredi 1^{er} Mars 2013

Numéro de base

43

25

19

07

73

Numéros bonus

68

77

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 629 de Lotto Diamant du lundi 04 Mars 2013

Numéro de base

22

17

30

65

62

Selon l'Unicef

780 millions de personnes n'ont toujours pas accès à l'eau potable

Dans un contexte de forte croissance démographique mondiale, plus de 780 millions de personnes n'ont toujours pas accès à l'eau potable, rappelle l'Unicef à l'occasion de la journée mondiale de l'eau le 22 mars prochain. 2,5 milliards ne bénéficient pas d'une hygiène suffisante. Si cette tendance devait se poursuivre, ces chiffres resteraient à un niveau inacceptable en 2015, date butoir des Objectifs du millénaire pour le développement. Le but final, lui, est encore plus ambitieux : parvenir à une couverture universelle des besoins en termes d'hygiène et d'assainissement.

Des progrès impressionnants
L'espoir est pourtant de mise, tant les progrès réalisés par l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé portent leurs fruits : dans le monde, plus de deux milliards de personnes ont

obtenu un accès à des points d'eau améliorés et 1,8 milliard à l'assainissement entre 1990 et 2010. Un bilan impressionnant, en particulier au vu des progrès des pays partis d'un très bas taux d'accès et confrontés à une forte croissance démographique. Par ailleurs, l'objectif visant à réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas un accès durable à un approvisionnement en eau potable entre 1990 et 2015 a été atteint dès 2010.

Les défis à venir

Bien sûr, le travail est bien loin d'être terminé : nombreux sont ceux qui n'ont toujours pas accès à l'eau potable. Et ils sont 1,2 milliard de personnes dans le monde à ne disposer d'aucune toilette ni de quelque installation sanitaire, avec les risques de maladies qui découlent de ces conditions d'hygiène détériorées.

Parmi les points à améliorer, il



faut poursuivre les efforts pour réduire les disparités entre zones urbaines et rurales et les inégalités liées à la pauvreté. Deux axes de travail dont on sait qu'ils auront des effets spectaculaires dans les pays d'Afrique subsaharienne et d'Océanie.

Plus globalement, les défis à venir sont nombreux. Sécurité sanitaire, fiabilité de l'approvisionnement en eau potable et pérennité des installations d'assainissement : dans ces domaines, l'essentiel reste à accomplir.